

# COMITE FRANÇAIS DE L'ARBITRAGE

## PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mardi 28 septembre 2021 – 17h30

Maison de la Chimie – 28 Rue Saint-Dominique, 75007 Paris

---

L'assemblée est ouverte par Maître Laurent Jaeger, Président, sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport moral du Président et son approbation,
- 2) Rapport financier du Trésorier, approbation des comptes.

\* \*  
\*

Le Président prend la parole et retrace les activités organisées sous l'égide du CFA de janvier 2020 à ce jour :

### **1 – Rappel des manifestations organisées par le CFA en 2020**

#### **Conférences trimestrielles 2020**

**6 juillet 2020** - « When interim relief is a game changer in arbitration : practical examples and theoretical considerations » par le Professeur Philippe Pinsolle.

Annulée

#### **Colloque annuel**

**5 novembre 2020** - « La gestion de l'arbitrage par l'arbitre », sous la direction scientifique de Yves Derains.

Annulé

#### **Ateliers de pratique arbitrale**

**8 octobre 2020** - « Les procédures arbitrales à l'épreuve de l'actualité »

Annulé

#### **Regards croisés CFA/CEA**

Cette manifestation est organisée conjointement par le CFA et le CEA alternativement à Paris et à Madrid.

La journée franco-espagnole du 28 février 2020 a eu lieu à Paris sur le thème « Les bonnes pratiques en arbitrage international ».

## 2 - Manifestations 2021

**9 mars 2021 – Atelier de pratique arbitrale** – « Actualité du contrat d'arbitre ».

**28 septembre 2021 – Conférence trimestrielle** – « L'impact décisif des mesures provisoires » par Philippe Pinsolle

**26 novembre 2021 – Colloque annuel** – « L'arbitrage en France dix ans après la réforme » sous la direction scientifique de Me Yves Derains.

## 3 - Manifestations organisées par le CFA40

Le CFA 40 est un groupe créé en 2011 qui organise des rencontres de jeunes praticiens de l'arbitrage. L'objectif est de leur permettre de s'impliquer dans les questions scientifiques.

Le Bureau du CFA 40, a été renouvelé récemment et est composé actuellement de :  
Eléonore Caroit, Benjamin Siino, Anastasia Bondarenko, Anne-Marie Lacoste et Julie Spinelli.

Le Président donne la parole à Me Raphaël Kaminsky, représentant le CFA40, qui fait un résumé de l'ensemble de l'activité du CFA40 pour les années 2020 et 2021.

### Manifestations 2020 :

- **29 Janvier 2020** : Table d'Adrien sur le thème « Arbitrage international et intelligence artificielle » ;
- **27 février 2020** : *Miradas Cruzadas* sur le thème « Regards croisés sur l'arbitre » ;
- **10 mars 2020** : Table d'Adrien sur le thème « Heureux comme un/e collab en arbitrage international » ;
- **8 juillet 2020** : Petit déjeuner avec le Cepani 40 et l'ASA 40 sur le thème de « *What the seat got to do with it* » sur les sièges de Paris/Bruxelles/Genève/Zurich.
- **16 juillet 2020** : Table d'Alfred sur le thème « l'arbitrage et le sport »
- **17 septembre 2020** : Table d'Alfred sur le thème « l'art et l'arbitrage » ;
- **15 décembre 2020** – Tour d'horizon (Webinar) sur le thème « *Enforcement against States: hot topics in Europe* » ;

### Manifestations 2021 :

- **3 mars 2021** – *Miradas Cruzadas* (Webinar) sur le thème « Career growth in arbitration during the pandemic: dos et don'ts from those who did it! ».
- **18 mars 2021** – Tour d'Horizon (Webinar) sur le thème « Wind of Change – Le Point de vue du praticien sur les révisions récentes ou envisagées des différents règlements d'arbitrage » ;

- **6 juillet 2021** - Table d'Alfred sur le thème « 10 ans après le décret de 2011, où en est la jurisprudence française en matière d'arbitrage international ? » ;
- **14 septembre 2021** – Webinar avec WIPO ADR Young sur le thème « Arbitrating IP Disputes in the IT Industry: what to expect » ;
- **22 septembre 2021** – Webinar (PAW 2021) avec YCAP sur le thème « Circumventing the natural limitations of witness evidence? » ;
- **22 septembre 2021** - Young Arbitration Cruise (PAW 2021) ;
- **24 septembre 2021** – Petit déjeuner (PAW 2021) avec le Cepani 40 sur le thème « Due Process & Virtual Hearing: is the marriage going to last in the Post-Covid World » ;
- **Novembre 2021** – *Expert Series* sur un thème à déterminer ;
- **Décembre 2021** – Table d'Adrien sur un thème à déterminer ;

#### **Manifestations 2022 :**

- **Avril 2022** - Young Arbitration Cruise (PAW 2022).

#### **4 – IAI**

Me Laurent Jaeger, passe la parole en visio-conférence à Me Yas Banifatemi pressentie en tant future présidente de l'IAI. Celle-ci présente ses projets de gouvernance.

#### **« I. La gouvernance**

Depuis 1998, l'organisation de l'IAI était fondée sur un pilier principal, un Président. Emmanuel Gaillard s'était vu confier cette fonction en raison de sa réputation et de la stature dont il jouissait sur la scène internationale. Ceci devait permettre à l'IAI, en tant qu'extension internationale du CFA, de rayonner pleinement et promouvoir la place de Paris et le droit français de l'arbitrage.

L'IAI disposait également, dans son organisation, d'un *Advisory Board* (avec un rôle de consultation pour les projets de l'IAI) ainsi qu'un *Admission Committee* (destiné à assurer un processus de sélection des membres de qualité et transparent). Dans les faits, l'admission était effectuée avec l'approbation du Président mais sous réserve d'un contrôle très rigoureux, assuré par Nanou Leleu-Knobil, en qualité d'administratrice de l'IAI, destiné à éviter les candidatures non sérieuses ou provenant de personnes n'ayant pas d'expérience solide en arbitrage international.

Enfin, l'IAI reposait pour ses travaux sur un réseau de correspondants nationaux.

Maitre Yas Banifatemi propose de continuer avec une gouvernance légère, comme suit :

1. Un(e) **Président(e)**, qui sera désigné(e) pour une période de 3 ans, renouvelable une fois.

2. Un **Comité d'orientation (Advisory Board)**, constitué de 5 membres (y compris le Président), qui continuera d'être à disposition du Président pour définir les directions stratégiques de l'IAI.

Pour être membre de ce Comité, il faudra remplir les conditions suivantes : (i) être une personnalité éminente du monde de l'arbitrage ; et (ii) ne pas être engagé dans la gouvernance d'autres organismes (ILA, IBA, ASA, etc).

3. Un **Bureau (Executive Committee)** qui sera chargé d'accompagner le/la Président(e) dans l'administration de l'IAI et aura également la responsabilité de désigner le/la Président(e).

Le Bureau devra être un organe léger, international et facilement mobilisable, et sera constitué de 10 membres, le/la Président(e) siégeant au Bureau *ex officio*.

Les décisions seront prises à la majorité des membres présents, avec un quorum de 5 personnes pour certains types de décisions, dont la désignation du/de la Président(e) (qui ne pourra pas participer dans cette situation et sa voix n'étant pas comptée).

Pour le redémarrage de l'IAI, le Bureau sera choisi par le/la Président(e) exclusivement et, par la suite, un système sera mis en place qui permettra une représentativité des membres de l'IAI pour la constitution du Bureau.

4. Ces organes seront assistés par un(e) **administrateur/trice**, ce qui était le cas, jusqu'à présent, de Nanou Leleu-Knobil, et dont le rôle sera la gestion au quotidien de l'IAI.

Nanou Leleu-Knobil continuera d'accompagner l'IAI à ce titre, étant donné notamment sa connaissance historique de l'institution depuis plus de 20 ans.

Une telle organisation permettra à l'IAI de fonctionner de manière autonome et en se reposant sur ses propres organes et son propre budget, comme par le passé. Des statuts seront mis en place pour refléter ces principes.

Le budget de l'IAI continuera, comme par le passé, d'être alimenté par les cotisations des membres de l'IAI, à savoir 300 Euros.

## II. Les activités

L'IAI a pour mission de promouvoir la transparence et la communication au sein de la communauté de l'arbitrage international. L'Institut s'est fait connaître pour plusieurs types d'activités scientifiques importantes, qui seraient maintenues et étendues :

1. Une **conférence** annuelle ou bi-annuelle, généralement d'une demi-journée, sur un thème innovant et visant un public parisien et international.

Il est prévu d'organiser en novembre ou en décembre 2021 une demi-journée en l'honneur d'Emmanuel Gaillard sur le thème de la transparence qui lui tenait particulièrement à coeur.

2. La **publication** des actes des conférences de l'IAI dans la collection des *IAI Series on International Arbitration* (Juris Publishing), qui a toujours rencontré un franc succès.

Un volume demeure à publier sur la dernière conférence de l'IAI, consacrée à l'exécution des sentences arbitrales.

3. La mise à disposition d'un **Roster** des spécialistes de la matière sur le site internet de l'IAI. L'IAI bénéficie en effet d'un site internet qui a été un modèle du genre : créé il y a 20 ans, en 2001, il a lancé le premier véritable *Roster* de spécialistes de l'arbitrage international dans le monde, doté d'un filtre de recherche permettant le tri par nationalité, langue, résidence ou spécialité.

Le succès de ce *Roster* et du site était tel que les institutions, et notamment la CCI, disaient l'utiliser presque systématiquement pour la recherche de profils pour la nomination d'arbitres. Le site a ensuite fait l'objet d'une coopération avec Kluwer (*Arbitrator Tool*) pour la mise à disposition du *Roster* pour les abonnés de Kluwer ; l'expérience n'a cependant pas dépassé quelques années dans la mesure où Kluwer entendait développer un outil différent, sur le modèle du *Arbitrator Intelligence* conçu par Katherine Rogers.

Un gros travail de mise à jour et de refonte du site s'impose cependant. Ce sera l'un des tous premiers chantiers à mettre en œuvre sous une nouvelle présidence.

4. Les **Task Forces**, lancées il y a quelques années par Emmanuel Gaillard pour mettre l'IAI au centre de la réflexion mondiale sur des sujets innovants du droit de l'arbitrage et faire reconnaître l'IAI comme une institution capable de générer et produire des recommandations ou propositions normatives, à l'instar de l'IBA par exemple. L'IAI pourra par ailleurs susciter des discussions et consultations publiques autour des travaux de ces *Task Forces*.

Il existe actuellement des travaux en cours, sous la direction des Professeurs Nicolas Angelet (Belgique) et Benjamin Rémy (France), sur le thème du financement des Etats dans l'arbitrage en matière d'investissements [*Financing States in investor-State arbitrations*]. Ces travaux, qui ont quelque peu stagné pendant la période de crise sanitaire liée au COVID mais ont donné lieu à un rapport limité sur la création d'un centre au bénéfice des Etats (*Advisory Center on International Investment Law*) et intégré dans les travaux de la CNUDCI ([https://uncitral.un.org/sites/uncitral.un.org/files/aciiil\\_note\\_on\\_costs\\_financing\\_24\\_august\\_2020\\_final\\_updated.pdf](https://uncitral.un.org/sites/uncitral.un.org/files/aciiil_note_on_costs_financing_24_august_2020_final_updated.pdf)), doivent être repris et étendus.

\* \* \*

Les membres du Bureau se concertent, approuvent le projet de réorganisation de l'IAI et co-optent à l'unanimité Me Yas Banifatemi en remplacement de Me Emmanuel Gaillard à la Présidence de l'IAI.

## 5 - Académie internationale de droit de l'arbitrage

La **session 2020 de l'Académie Internationale de droit de l'arbitrage** (« Arbitration Academy ») n'a pas eu lieu en raison de la crise sanitaire mondiale.

La session 2021 s'est déroulée du 5 au 23 juillet 2021.

La leçon inaugurale a été donnée par Maxi Scherer (Professor in International Arbitration, Dispute Resolution and Energy Law at Queen Mary University of London, Partner at WilmerHale) et la Berthold Goldman Lecture délivrée par Bernard Hanotiau (Emeritus Professor of Law at the University of Louvain - Belgique, Partner at Hanotiau & Van den Berg).

La session 2021 a inclus un cours général par George Bermann (Professor of Law at Columbia Law School of New York) et des cours spéciaux par les Professeurs Laurent Aynès, Cecilia Azar Manzur, Claire Debourg, Gaston Kenfack Douajni, Aisha Nadar et Jean-François Tossens.

Les ateliers de travail et séminaires ont été assurés par l'ICSID (Laura Bergamini), la SIAC (Kevin Nash et Qian Wu). Un séminaire sur le Quantum a été donné par Andrew Flower (Managing Director). Séminaire sur CAS Arbitration Practice (Kendra Magraw).

En raison du décès de Me Emmanuel Gaillard survenu en 2021 l'Académie Internationale de droit de l'arbitrage annonce créer à compter de 2022 un nouveau concours intitulé « Emmanuel Gaillard Debate ».

## **6 - Prix de thèse Philippe Fouchard 2021**

Le jury est composé de MM. D. Cohen, J. Pellerin, F.-X. Train, D. Hascher et J.-B. Racine. Les membres du jury ne se réunissent que lorsqu'ils ont reçu suffisamment de thèses. Le vote se fait par consensus.

Le « Prix Philippe Fouchard 2019 », a été décerné le 29 novembre 2019 lors du colloque annuel du Comité français de l'arbitrage à Mme Léonor Jandard pour sa thèse « La relation entre l'arbitre et les parties – *Critique du contrat d'arbitre* » soutenue le 5 novembre 2018 (Université Paris Nanterre).

Les candidats au prix de thèse Philippe Fouchard 2021 étaient invités à déposer leurs manuscrits au plus tard le 15 septembre 2021.

Quatre thèses ont été reçues :

La critique de l'interprétation des traités de protection des investissements étrangers : la volte-face de l'Arlequin

Alexandre Senegacnik

Thèse soutenue le 9 décembre 2019

Sous la direction des Professeurs Diego Fernandez Arroyo et Emmanuel Gaillard

L'arbitrage collectif

Pierre Capelle

Thèse soutenue le 8 janvier 2021

Sous la direction du Professeur Thomas Clay

La réglementation de la convention d'arbitrage international

Lilian Larribère

Thèse soutenue le 6 janvier 2021

Sous la direction scientifique du Professeur Sylvain Bollée

Arbitrage et contrats de transport maritime de marchandises, étude comparative : Droit français, *Common Law* et Droit des pays arabes

Aïda Ounissi

Thèse soutenue le 27 novembre 2020

Sous la direction scientifique du Professeur Philippe Delebecque.

Le président va attribuer ces thèses pour examen et les membres du jury délibéreront en sorte de remettre le prix 2021 lors du colloque du 26 novembre 2021.

Le rapport moral du Président est soumis au vote de l'assemblée générale ordinaire (majorité simple des membres présents – Art. 17 des Statuts), le Président ne prenant pas part au vote de la présente résolution :

**1<sup>re</sup> Résolution – Approbation du rapport moral du Président**

L'Assemblée générale ordinaire approuve le rapport moral du CFA qui lui a été présenté et donne quitus au Bureau pour sa gestion.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**2.- Rapport financier du Trésorier, approbation des comptes**

Me Laurent Jaeger passe la parole au Trésorier, Me Jérôme Ortscheidt, qui présente à l'Assemblée générale ordinaire les comptes du CFA pour l'exercice 2020.

Le rapport financier est soumis au vote de l'assemblée générale ordinaire (majorité simple des membres présents – Art. 17 des Statuts), le Trésorier ne prenant pas part au vote de la présente résolution :

**2<sup>e</sup> Résolution – Approbation des comptes**

L'Assemblée générale ordinaire approuve les comptes de l'année 2020 ainsi que le rapport financier qui lui ont été présentés et donne quitus au Trésorier pour sa gestion.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**2) QUESTIONS DIVERSES**

Personne n'ayant de question à poser, la séance est levée.

\* \*  
\*

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question n'étant plus soumise à l'assemblée générale ordinaire, le Président lève la séance à 18h00.



Laurent JAEGER  
Président